



2ème Grand Prix Séniors Golf de Thumeries-Moncheaux 14 et 15 septembre 2024

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le Règlement Général des Épreuves Fédérales Amateurs de la Fédération Française de Golf.

Art 1- Formule de jeu :

Cette épreuve se déroule sur deux tours consécutifs de 18 trous en formule Stroke Play Brut – 18 trous par jour.

Elle est ouverte aux amateurs français licenciés à la Fédération Française de Golf, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve. Ils devront s'être acquittés du "droit de jeu fédéral" de 35 €.

Les joueurs licenciés en France doivent être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le joueur a fourni un certificat médical en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Les joueurs non licenciés en France, doivent attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Art 2- Séries et marques de départ :

Une série Dames : Départ des repères rouges.
Une série Messieurs : Départ des repères jaunes.

Art 3- Champ total des joueurs :

Champ total de joueurs : 120 joueurs maxi dont au minimum 33 Dames et au maximum 12 wild-cards. La répartition des wild-cards est du ressort de la Ligue.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateurs (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions.



- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions.

Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Art 4- Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du jeudi 15 août 2024 au mardi 3 septembre 2024 à 18h00 uniquement sur notre site internet : <https://www.golfdethumeries.fr>

Votre inscription ne sera définitive qu'après le règlement de votre droit d'engagement. Un lien vous sera envoyé le lundi 26 août, et sera disponible jusqu'au mardi 3 septembre à 23h00, pour que vous puissiez effectuer votre règlement par carte bancaire.

Pour toute désinscription, une confirmation par email vous sera également demandée.

Le club s'engage à publier une liste de joueurs retenus au plus tard le mercredi 4 septembre en soirée.

Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra le compléter en ajoutant des Dames ou des Messieurs devant répondre aux critères établis dans le règlement, et qui s'inscriront après cette date. Ces derniers seront retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente : en cas de scratch après la date de clôture des inscriptions, la liste d'attente sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

Art 5- Droit d'engagement :

- Joueurs non membres : 90 €
- Joueurs membres de l'ASGTM : 10 €.

Green Fee de reconnaissance le vendredi 13 septembre 2024 gratuit (uniquement sur réservation).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 6 - Tirage des départs

Pour les départs du premier tour, la liste par ordre d'index des joueurs sera coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 : meilleurs joueurs à bloc 4 : derniers joueurs). Les joueurs du



bloc 2 joueront en 1er, puis ceux du bloc 1 et pour finir les blocs 3 et 4 (par ordre d'index dans chaque bloc)

Les départs du 2ème tour se feront par ordre de classement inverse des résultats du 1er tour.

Les départs du 1^{er} tour seront publiés le vendredi 13 septembre 2024 à midi sur notre site internet : www.golfdethumeries.fr

Art 7- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve sera mis en place par la Commission Sportive du Club.

Art 8 – Prix

2 Prix Brut Seniors Dames
3 Prix Brut Seniors Messieurs

Art 9 – Départage

En cas d'égalité pour la première place, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou », sur les trous 1, 2 et 18.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et derniers trous.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 10 - Remise des prix

Dimanche 15 septembre 2024 au club-house du club une demi-heure après le dernier retour.

Les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

Art 11 – Photographie et Live Facebook

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication par la Ligue de Golf des Hauts de France et par le club receveur (sites internet, réseaux sociaux, Live Facebook...).